Janvier 2022 - CM#21

Crémation
MAGAZINE

La Terre aux Vivants

Actualités
- La personne défunte et ses proches face au service public

Reglementation
- La déclaration de dispersion de cendres en pleine nature

Évènement
- Le comité d'éthique : une collaboration entre le crématorium des Hunaudières et l'Association des Crématistes du Maine

© Stephan Leyk

Actualités :

FFC : nouveautés et objectifs de la modification des statuts

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

Une liberté, un choix, une volonté...

Sommaire

Éthique

La mort, l'inévitable rendez- vous p.04

Actualités

FFC : nouveautés et objectifs de la modification des statuts p.06
FUNÉRAIRE PARIS 2021 : des conférences fort intéressantes p.08
FUNÉRAIRE PARIS 2021 : une expérience singulière p.09
La personne défunte et ses proches face au service public p.10

Crématorium

Daniel Boiserie, maire de Saint-Yrieix-la-Perche en Haute-Vienne
et président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix p.11
Olivier Rozé, architecte, et Vincent Lamotte, paysagiste concepteur, créent le dialogue entre architecture et paysage p.12
Sébastien Pironneau, directeur du crématorium de Saint-Yrieix-la-Perche p.14
Trois questions à Jean-Luc Goursolle, président de l'Association Crématiste (AC) du Limousin p.16

Dossier

Sublimation, la FFC, lanceur d'alerte p.17
Et si nous évoquions l'histoire du premier crématorium de France : le Père-Lachaise p.18

Réglementation

La déclaration de dispersion de cendres en pleine nature p.21

Vie des Associations

Le comité d'éthique : une collaboration entre le crématorium des Hunaudières et l'Association des Crématistes du Maine... p.22
AC du Limousin : hommage à Alain Barbier p.23

Une bonne année répare le dommage de deux mauvaises

Voltaire in Dictionnaire philosophique 1764

Alors, Bonne Année !

Les Crématistes

Frédérique Plaisant, présidente de la FFC et toute son équipe, vous présentent leurs meilleurs voeux pour cette nouvelle année

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

Citoyenne, indépendante, désintéressée

Fédération Française de Crémation - 50, rue Rodier- BP 411-09 - 75423 PARIS CEDEX 09
Tél. : 01 45 26 33 07- mail : secretariat@cremation-ffc.fr - site : www.cremation-ffc.fr

Édito

Chers amis abonnés,

Nous voilà enfin en 2022, une nouvelle année que nous voulons espérer meilleure que 2021 !

Permettez-moi tout d'abord, au nom du conseil d'administration de la Fédération Française de Crémation, de vous présenter des vœux de santé, de joie et de bonheur pour passer ces prochains mois de manière apaisée.

Comme chaque début d'année, nous formulons tous des souhaits, parfois des résolutions. Aussi est-il important de pouvoir espérer, croire, oser et penser que le monde sera meilleur, que la société sera plus humaine et solidaire, afin de continuer à avancer collectivement, dans le respect des uns et des autres.

Ce nouveau numéro vous présente encore une actualité conséquente. D'abord, il nous faut expliquer les changements opérés dans la modification des statuts de notre Fédération, modification adoptée lors de notre Assemblée générale de septembre dernier. Elle permettra une plus grande ouverture de notre Mouvement vers le grand public.

Il est aussi évoqué le rapport de la Défenseure des droits sur le funéraire, publié avant la Toussaint, et nos interrogations. De même, notre représentation lors du salon du funéraire a permis de rencontrer des partenaires, des journalistes, de prendre des contacts pour mener d'autres actions.

La présentation du crématorium de Saint-Yrieix-la-Perche est aussi au programme, ainsi qu'un article juridique sur la déclaration de dispersion des cendres. Nous publions aussi des errata sur les statistiques 2020 des crémations en France, pour donner suite à des informations complémentaires reçues depuis leur publication au mois d'octobre dans le numéro précédent de notre revue...

Cette année 2022 devrait être marquée par la tenue de notre Congrès que nous avons planifié en octobre en espérant que la situation sanitaire nous laisse du répit. Ce grand moment de rassemblement des Associations Crématistes sera couplé de tables rondes ouvertes au public. Un Congrès à ne pas manquer : la FFC aura 50 ans ! La commission communication planche sur des actions concrètes qui mettent en avant nos missions et nos valeurs. Et nos prédécesseurs ne seront, bien sûr, pas oubliés.

Vous le voyez, le programme de l'année est déjà bien rempli ! Et nos forces bénévoles seront encore mises à l'épreuve… N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions, propositions ou suggestions. Nous sommes à votre écoute.

Nous comptons toujours sur votre fidélité pour cette nouvelle année, et nous vous en remercions par avance. Soyez assurés de notre détermination à défendre haut et fort nos valeurs, nos idéaux, gravés dans nos statuts : la liberté, la solidarité et la laïcité ! Et comme le disait Jacques Brel en 1968 : "Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns".

Alors, osons !

Frédérique Plaisant
Présidente de la FFC

CRÉMATION MAGAZINE est conçu et édité
par Groupe SLR ÉDITIONS & DESIGN
par délégation de la Fédération Française de Crémation
Tél. : 01 45 26 33 07
Groupe SLR Éditions & Design
SARL au capital de 8 000 €
12, rue du Général Leclerc
77580 Crécy-La-Chapelle
SIREN : 449 439 629 000 63
Tel : + 33 (0)1 64 82 02 20
Fax : +33 (0)1 64 82 02 35

Comité éthique éditorial
Frédérique PLAISANT
Jo LE LAMER
Patrick LANÇON
Nicole TAVARÈS
Martine CHARPENTIER

Directrice de la publication :
Frédérique PLAISANT
secretariat@cremation-ffc.fr

Directrice des rédactions
Maud BATUT
maudbatut@wanadoo.fr

Chef de cellule conception/rédacteur en chef
Steve LA RICHARDERIE
redaction@groupeslr.fr

Journaliste, assistant de rédaction
Gil CHAUVEAU

Secrétariat de rédaction
Denis HUGOT

Maquette et graphisme
Frédéric PETIT

Ont collaboré à ce numéro :
Philippe DUPUIS, Marie-Cécile FOUQUET,
Jean-Luc GOURSOLLE, Patrick LANÇON,
Jo LE LAMER, Marc MAYER, Jean PESTEL.

Photographies, illustrations
Kesipun, DR, Photo X.

Édition
Imprimerie IRS
27160 Bosc Roger en Roumois (Le).
Dépôt légal 1er trimestre 2022.
Parution trimestrielle.
N° CPPAP : 0922 G 81871
N° ISSN : 2554-2109

Les manuscrits et documents adressés à la revue et non publiés ne sont pas retournés à leurs auteurs. Les crédits photos sont mentionnés sur les articles correspondants. Les droits X sont réservés. Toute reproduction partielle ou totale des articles de CRÉMATION Magazine est soumise à une autorisation préalable de la direction de publication. En l'absence d'autorisation, celle-ci est prohibée.

© Janvier 2022 by
Groupe SLR Éditions & Design France
Tous droits réservés pour tous pays.

Crémation Magazine n° 21 / Janvier 2022

La mort, l'inévitable rendez- vous

Les funérailles sont l'ultime rite de passage actant la transition de la vie à la mort. Elles prennent de multiples formes au fil des millénaires et des populations : disposition du corps, monument funéraire, prière, vêtements de deuil ...

Marc Mayer.

■ Vivre avec nos morts

Le baromètre CSNAF-CRÉDOC du 17 mai 2019 "Les Français et les obsèques" indique que la majorité des personnes interrogées se déclarent catholiques et que l'athéisme est en progression, ce qui a des conséquences sur le choix des funérailles. Les athées déplorent souvent un dernier passage jugé trop expéditif : recueillement au funérarium, puis enterrement ou crémation, cimetière, et c'est tout. Comment s'approprier le décès de nos proches hors parcours religieux.

"Le propre de l'humanité est de croire qu'elle peut garder la mort à distance, créer des barrages et des récits, manigancer pour la tenir éloignée, ou se persuader que des rites ou des mots lui confèrent ce pouvoir". Cette phrase de l'autrice et rabbin Delphine Horvilleur dans son dernier essai "Vivre avec nos morts" résume parfaitement notre rapport collectif à la mort. Dans ce petit traité de consolation, elle partage plusieurs fragments de sa vie et des morts qu'elle a accompagnés dans sa fonction liturgique, mêlés à des récits bibliques.

Les rites funéraires sont précis : le corps est veillé, lavé et enveloppé dans un linceul qui sera cousu, avant d'être placé dans un cercueil pour être inhumé. Des pierres sont placées sur la tombe à chaque visite, comme on peut le voir à la fin de "La liste de Schindler". "Les rites d'accompagnement parviennent à faire de la vie des disparus un destin, à condition de dire sans trahir". (Vivre avec nos morts) Et comment recréer du rituel en dehors des religions ?

"LES RITES D'ACCOMPAGNEMENT PARVIENNENT À FAIRE DE LA VIE DES DISPARUS UN DESTIN, À CONDITION DE DIRE SANS TRAHIR".

L'autrice Taous Merakchi écrit dans "Mortel"[1] que, dans sa famille maternelle, le deuil côtoie toujours la joie. "D'abord on pleure au cimetière, on se soutient les uns les autres, on s'embrasse, on rend des hommages solennels... puis on va faire la fête. [...] J'ai une famille de clowns, qui ne sait rien faire sans humour, donc même aux enterrements on est obligés de s'amuser, sinon ce n'est pas nous".

La mort s'accorde aussi avec un couscous généreux et une partie de ping-pong. Elle revient également sur "ce fameux épisode de la brosse" avec laquelle elle a coiffé son père tout juste décédé auprès d'elle, avant de pousser sa tête avec. "Tiens, comment ça bouge, un mort ?" Par contre, elle n'a pas pu lui rendre hommage autour d'un plat comme à son habitude. "La bouffe, pour lui, c'était uniquement fonctionnel. Du coup, j'étais perdue, j'ai juste pris un bon verre de vin au restaurant après ses funérailles", raconte-t-elle au téléphone. Ne pas se restreindre, dans la limite du respect de la personne défunte, est crucial pour affronter au mieux le deuil.

■ Inhumation ou crémation ? Une question personnelle et sociétale

C'est ce que dit aussi la journaliste Maïa Mazaurette dans le podcast "Traverse"[2]. Elle ne s'est rien interdit pour dire adieu à son fiancé. "J'allume une bougie, je sers un verre de rouge à Soren, je pose un scone près de la bougie. [...] Je lui joue sa musique préférée, Léonard Cohen – je déteste. On finit de regarder cet épisode de série télé qu'on n'avait pas finie". Cette scène se déroule dans la crypte d'une église danoise avec la complicité du pasteur. Puis elle fait la fête avec ses amis en buvant les bonnes bouteilles de vin collectionnées par Soren, qui attendait "la bonne occasion" pour les ouvrir.

"... [ON] M'A LAISSÉE FAIRE EXACTEMENT CE QUE JE VOULAIS SANS CHERCHER À ME PROTÉGER DE LA MORT".

Quand vient l'étape de vissage du cercueil : "Je suis contente qu'on nous ait donné la possibilité de sceller nous-mêmes le cercueil parce que le couvercle ressemble à une porte que l'on referme sur le mort, et

cette porte, seuls les proches devraient avoir le droit de la refermer, parce que seuls les proches pourraient avoir envie de la rouvrir". Durant les trois heures de crémation, elle a regardé en détail Soren se consumer. "Je n'allais pas le laisser brûler tout seul, avec son absolue vulnérabilité". Ce qui l'a aidée à bien surmonter ce décès, c'est qu' "on ne m'a pas traitée de tarée sur le moment, [on] m'a laissée faire exactement ce que je voulais sans chercher à me protéger de la mort." Composer avec le cadre de la bureaucratie et l'étendue des possibles offerte par un entourage compréhensif.

■ Coût des funérailles, dignité de la personne défunte

Juliette Cazes est chercheuse indépendante en thanatologie et créatrice du média "Le Bizarreum". En plus de vulgariser l'histoire des rites et du patrimoine funéraires, elle a travaillé en pompes funèbres. Elle décrit dans un article les difficultés rencontrées par les familles pour faire correctement leur deuil durant la pandémie de la Covid-19. Lors d'un échange au téléphone, elle précise les questions récurrentes des personnes désirant savoir précisément comment leur proche est mort : "Est-ce qu'il était crispé ? Était-il habillé ou nu dans son cercueil ? Est-ce qu'il allait avoir froid sans ses vêtements d'hiver" ?

Ces préoccupations pouvant sembler bizarres révèlent un souci de la dignité de la personne défunte et des soins qu'on lui prodigue jusqu'au bout. "Quand on est athée, c'est plus compliqué de trouver une prestation qui convienne, car ce que proposent les pompes funèbres est très calqué sur le modèle de la messe catholique. Les gens ne savent pas tout ce qu'il est possible de faire, donc ils prennent ce qu'on leur propose par défaut, alors qu'il existe des funérailles laïques très personnalisées. Mais il faut connaître les entreprises proposant ces prestations, savoir si elles sont fiables, et elles ont un certain coût".

■ Anticiper l'inévitable rendez-vous

Personne n'échappe à la mort. Autant apprendre à accepter sa mortalité de façon apaisée, avec une aide spirituelle ou une démarche athée comme le "death positive". "C'est aussi s'impliquer au quotidien pour que les choses évoluent, comme proposer un service traiteur lors des funérailles, la nourriture ayant toujours eu sa place dans les rites funéraires depuis l'Antiquité, ou encore faire attention aux personnes endeuillées autour de soi en sachant quoi dire et faire", explique Juliette Cazes.

Il est aussi important d'anticiper l'inévitable rendez-vous avec Azraël[3], la Faucheuse ou le final – nommez la mort comme vous voulez[4] – du mieux possible en se renseignant au maximum pour être au courant de ses droits. "Les gens ont moins confiance car il y a trop d'abus sur un monopole qui n'a pas lieu d'être", déplore Juliette Cazes face aux pratiques de certaines pompes funèbres. Taous Merakchi, quant à elle, rappelle dans "Mortel" qu'il peut être bon de préparer ses directives anticipées.

Marc Mayer
Chargé de cours Université libre de Bruxelles
École de santé publique
Centre interdisciplinaire d'études des religions et de la laïcité

Nota :
(1) Petit guide de survie à la mort.
(2) Podcast de France Inter sur le deuil.
(3) Ange de la mort dans certaines traditions hébraïques, musulmanes et sikhes.
(4) Georges Brassens citait "La camarde", les Bretons parlent de l'Ankou…

CES PRÉOCCUPATIONS POUVANT SEMBLER BIZARRES RÉVÈLENT UN SOUCI DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE DÉFUNTE ET DES SOINS QU'ON LUI PRODIGUE JUSQU'AU BOUT.

… IL PEUT ÊTRE BON DE PRÉPARER SES DIRECTIVES ANTICIPÉES.

Vous avez dit : "aquamation" ?

Voilà une information récente qui n'est pas passée inaperçue ! Mgr Desmond Tutu, archevêque anglican du Cap (Afrique du Sud), icône de la lutte anti-apartheid dans son pays, infatigable défenseur des opprimés, est décédé le 26 décembre 2021, à l'âge de 90 ans.

Selon sa volonté, son corps a été réduit en poussière par la technique de l'aquamation, curieusement appelée "crémation par l'eau". En fait, c'est une hydrolyse alcaline consistant à plonger le corps du défunt dans une solution alcaline chauffée entre 100 et 150 °C pendant plusieurs heures. Les os restants, comme pour une crémation, sont désagrégés à l'état de poudre. Ce procédé, autorisé aux États-Unis, au Canada et en Australie, le serait donc aussi en Afrique du Sud… mais ne l'est pas en France à ce jour. Dans notre pays, les deux seuls modes d'obsèques reconnus par la loi jusqu'à présent sont l'inhumation et la crémation.

Affaire à suivre !

Crémation Magazine n° 21 / Janvier 2022

FFC : nouveautés et objectifs de la modification des statuts

Lors de son Assemblée générale en septembre dernier, la Fédération Française de Crémation (FFC) a modifié ses statuts, aussi bien sur le plan de l'organisation administrative que sur celui de ses missions. Rencontre avec Frédérique Plaisant, présidente de la FFC, qui nous expose les raisons de ces changements.

... LES CRÉMATISTES NE RENSEIGNENT PAS UNIQUEMENT L'ADHÉRENT, MAIS S'OCCUPENT AUSSI DE LA FAMILLE, NOTAMMENT LORSQUE LE DÉCÈS SURVIENT.

NOUS ESPÉRONS AVOIR BEAUCOUP DE CORRESPONDANTS VOLONTAIRES QUI SERONT AIDÉS DANS LEUR TÂCHE PAR LE SECRÉTARIAT FFC, QUI GÉRERA LES TÂCHES ADMINISTRATIVES...

... NOTRE RÔLE CONSISTE À VEILLER, SURVEILLER TOUT EN CONTINUANT D'INFORMER, DE CONSEILLER LES FAMILLES DANS CES DOMAINES PARTICULIERS OÙ L'ON NE PEUT FAIRE N'IMPORTE QUOI.

Crémation Magazine : La FFC a modifié ses statuts lors de l'assemblée générale des 23 et 24 septembre derniers. Pouvez-vous expliquer les différents changements ?

Frédérique Plaisant : Oui effectivement, il était important de pouvoir se poser les questions sur les problématiques et perspectives de notre mouvement. Nous sommes devant la difficulté de non-renouvellement des dirigeants associatifs et parfois même, dans certains secteurs, des Associations qui partent sur une dissolution. Il n'y a donc plus de lien local pour l'adhérent et personne pour faire respecter ses volontés. Le poids de la gestion associative peut parfois être lourd, et certains bénévoles se sentent seuls pour respecter les obligations associatives, telles qu'une assemblée générale.

Nous avons donc modifié les statuts autant sur le plan de l'organisation administrative que sur les missions. Il est acté une formulation mixte d'adhésion qui permet d'avoir toujours les associations crématistes adhérentes, mais aussi d'accueillir des personnes physiques. Pour conserver une relation avec l'adhérent, nous avons créé un mandat de "correspondant de proximité" pour être l'interlocuteur et le relais avec la FFC. Nous comptons donc sur d'anciens dirigeants associatifs qui seraient sur le terrain et au plus proche de l'adhérent.

Sur les missions, nous avons ajouté dans les statuts notre rôle davantage tourné vers les familles et leur protection : les crématistes ne renseignent pas uniquement l'adhérent, mais s'occupent aussi de la famille, notamment lorsque le décès survient. Cela n'apparaissait pas suffisamment jusqu'alors. Nous intervenons souvent sur les questions tarifaires, les pratiques funéraires à travers les devis, les prix de la redevance de crémation, les sites cinéraires, la dispersion des cendres et notre savoir-faire en termes de conseils, de lutte contre les dérapages commerciaux ou indications erronées.

Par ailleurs, nous avons aussi inscrit la possibilité pour la FFC de s'intéresser aux nouveaux modes d'obsèques afin d'être présents en cas d'autorisation dans notre pays.

CM : Cela veut dire qu'il y aura deux branches ?

FP : Oui, tout à fait : la branche dite des Associations Crématistes (AC) affiliées, et la branche des adhérents personnes physiques, dont la gestion sera assurée par la FFC. Chacune des deux branches aura des représentants au sein du conseil d'administration : les délégués régionaux tels qu'ils existaient avant, représentant les AC dans leur région, et les délégués des personnes physiques qui représenteront les adhérents personnes physiques.

Frédérique Plaisant.

CM : Donc, maintenant, des personnes physiques peuvent adhérer à la FFC ? Qui les représente ?

FP : Oui, notre Fédération va comporter deux types d'adhérents : toujours les Associations Crématistes, c'est le fondement de notre mouvement, mais aussi, à compter de ce 1er janvier, des adhérents personnes physiques, notamment dans les secteurs géographiques où n'existera pas d'AC ou lorsqu'elle aura été dissoute avec orientation des adhérents vers la FFC.

C'est une première, et ils seront accompagnés par des correspondants de proximité, bénévoles (on compte sur les anciens dirigeants d'Association dans un premier temps, mais ensuite sur l'arrivée de volontaires qui n'auraient pas le poids d'une association à gérer). Cela permet d'avoir un lien de proximité et de confiance avec les adhérents locaux. Nous espérons avoir beaucoup de correspondants volontaires qui

seront aidés dans leur tâche par le secrétariat FFC, qui gérera les tâches administratives (tenue des listings, conseils, gestion des cotisations, appui logistique).

CM : Vous souhaitez donc vous occuper aussi des nouveaux modes d'obsèques ?

FP : Il faut donner plus d'explications. En fait, nous savons que des entreprises privées frappent à la porte des autorités pour obtenir des expérimentations pour l'aquamation, l'humusation ou la sublimation. Certains de ces nouveaux modes d'obsèques sont autorisés dans d'autres pays en Europe ou sur le continent américain. La France, depuis la loi du 15 novembre 1887, ne reconnaît jusqu'à présent que deux modes d'obsèques, l'inhumation et la crémation.

Au sein du Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF), un groupe de travail, dont la FFC fait partie, a commencé à analyser ces nouveaux modes d'obsèques, pour tenter de connaître les impacts sociaux, économiques, éthiques et environnementaux.

En tant que mouvement indépendant, citoyen et au service des familles, nous nous devons d'être au fait de ces nouvelles pratiques qui deviendront peut-être les obsèques de demain, les funérailles de 2050, qui sait ? Dans ce cas, notre rôle consiste à veiller, surveiller tout en continuant d'informer, de conseiller les familles dans ces domaines particuliers où l'on ne peut faire n'importe quoi.

Nous restons dans le domaine des volontés, de la mort et du deuil. Ne laissons pas la place au seul "marché de la mort", lequel n'a pas forcément la même conception de l'intérêt général.

Il est impératif que les funérailles restent dans le domaine d'une mission de service public.

CM : Quelles sont les missions que vous souhaitez mettre en avant ?

FP : Nos missions de base, nos valeurs restent les mêmes, et ne sont absolument pas modifiées. Le domaine funéraire reste encore complexe pour les familles, et cela ne doit pas être que l'affaire des professionnels, ou des assureurs et des banquiers ! Notre Association bénévole, indépendante est reconnue par les autorités pour son sérieux et sa rigueur. Maintenant que les équipements crématistes existent et que le combat de la crémation a été gagné, car elle représente aujourd'hui 40 % des obsèques en France, il faut rester vigilant sur la gestion au quotidien et sa mise en œuvre. Pourquoi existe-t-il seulement quelques comités d'éthique au niveau des crématoriums, par exemple ? Pourquoi les prix du secteur funéraire augmentent-ils, depuis des années, plus vite que l'inflation ?

CM : Quels sont vos prochains combats ?

FP : Plusieurs actions méritent une attention particulière : celle qui prime concerne la protection des familles : il n'existe à ce jour aucun organisme neutre, aucune structure spécialisée au niveau du funéraire. S'agissant d'un domaine complexe et particulier, je souhaite travailler à une "certification ou labellisation" de notre mouvement pour représenter cet organisme.

L'État doit garantir cette protection aux familles, car elles sont vulnérables lors d'un décès et doivent être conseillées en toute indépendance sur les obsèques. Moment de traumatisme, souvent brutal, où il faut tout signer en moins de 48 heures… D'où l'idée d'une plateforme de renseignements, capable d'intervenir dans les plus brefs délais en cas de questions ou de litige.

Enfin, il faut continuer de veiller à la liberté de disperser les cendres en pleine nature, car certains lobbyistes et intégristes s'y opposent toujours. Autre objectif, attirer de nouveaux adhérents : donc probablement revoir aussi nos moyens et messages de communication.

■

NOTRE ASSOCIATION BÉNÉVOLE, INDÉPENDANTE EST RECONNUE PAR LES AUTORITÉS POUR SON SÉRIEUX ET SA RIGUEUR.

… L'IDÉE D'UNE PLATEFORME DE RENSEIGNEMENTS, CAPABLE D'INTERVENIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS EN CAS DE QUESTIONS OU DE LITIGE.

Crémation Magazine n° 21 / Janvier 2022

FUNÉRAIRE PARIS 2021 :
des conférences fort intéressantes

Le salon du funéraire s'est déroulé du 17 au 19 novembre derniers.

Jo Le Lamer.

… LA SIGNATURE […], D'UN "LABEL F" (F COMME FUNÉRAIRE)…

… LA FINALE DU PREMIER CONCOURS D'ÉLOQUENCE DES MAÎTRES DE CÉRÉMONIE (PROFESSIONNELS), DANS LE BUT DE VALORISER CETTE PROFESSION.

Dans le cadre du salon, les trois conférences prévues ont bien eu lieu, dans un espace dédié. Elles ont recueilli un fort intérêt, avec une participation croissante au fil des jours.

- mercredi 17 : organisée par la Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie (CPFM), sur le thème de la "digitalisation du funéraire". Elle a été animée par Charles Simpson, de MPF (Meilleures Pompes Funèbres), site d'information du funéraire.

- jeudi18 : organisée et animée par l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) – Manuel Sauveplane, président, Patrick Lerognon, secrétaire général –, au sujet de "la Responsabilité Sociétale de Entreprises (RSE), applicable au funéraire", visant à mieux répondre aux exigences de qualité des services, aussi bien au point de vue économique, qu'environnemental et sociétal…

À noter la signature, à cette occasion, d'un "Label F" (F comme funéraire), sur lequel se sont engagés l'UPFP, La Maison des Obsèques, et la société CATON, affiliée au groupe coopératif UDIFE/ Le Choix Funéraire.
Ce nouveau label interpelle tous les acteurs, par rapport à la certification qualité (norme NF-services applicable au funéraire, norme environnementale ISO 14001…).

- vendredi 19 : organisée par la CPFM sur le thème "La cérémonie funéraire : perspectives et évolutions", avec les intervenants suivants :

- Sarah Dumont (fondatrice du site Happy End) ;
- François Michaud-Nérard, membre du Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF), ex-directeur général des Services Funéraires de la Ville de Paris ;
- Catherine Legrand-Sébille, socio-anthropologue, qui a beaucoup insisté sur les dégâts provoqués par l'arrêt des cérémonies pendant la pandémie de la Covid-19 (voir son article dans CMag n° 17 de janvier 2021).

Un regret nous concernant : notre demande d'être intervenant lors de cette conférence n'a pas été retenue.

À noter, après cette conférence, à l'initiative de la CPFM, la finale du premier concours d'éloquence des maîtres de cérémonie (professionnels), dans le but de valoriser cette profession. Les trois candidats (1 H-2 F) se sont présentés et ont exposé leurs motivations, leur vision de leur métier… Beau moment…

■ Une présence utile, voire intéressante

Lors de cette édition 2021, les visiteurs étaient en nombre le jeudi (forte affluence), moins les deux autres jours… Ce rendez-vous biannuel important des professionnels du funéraire et services associés est aussi l'occasion pour nous de contacts et d'échanges avec divers professionnels ou visiteurs intéressés par notre action et notre positionnement "indépendant", mais aussi par notre revue (statistiques de crémation, notamment !), et/ou voulant des informations, voire des conseils.

En conclusion, notre présence à ce Salon "professionnel" est utile, voire intéressante pour certains contacts, échanges et informations… Enfin, tant qu'un stand sera mis gracieusement à notre disposition par l'organisateur, la Chambre Syndicale Nationale de l'Art Funéraire (CSNAF) …

Jo Le Lamer
Vice-président de la FFC

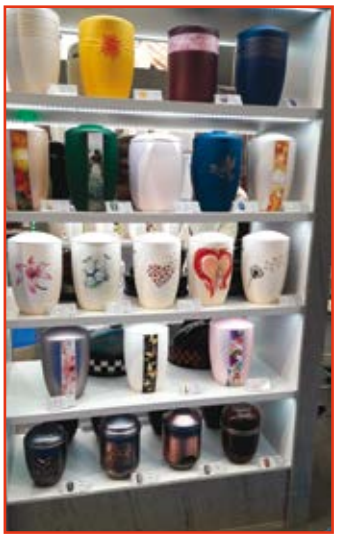

FUNÉRAIRE PARIS 2021 :
une expérience singulière

Comme tous les deux ans, en novembre dernier, les professionnels du funéraire ont tenu salon à Paris/ Le Bourget. La Fédération Française de Crémation (FFC) était présente dans le "Village des associations".

Plus de cent quatre-vingts exposants étaient regroupés dans ce grand marché de gros du funéraire. On y trouvait tous les métiers en lien direct ou indirect avec le funéraire. Les cercueils, les urnes, les fleurs, les engins de terrassement, les marbriers, les vêtements pour les professionnels, les corbillards, en passant par les services associés, telles des assurances, la prévoyance obsèques…
Ce salon était aussi un moment de rencontre des professionnels, qu'ils soient indépendants, ou représentants de groupes funéraires. C'était l'occasion de prendre des contacts.

■ Créativité

Pour ma première participation, j'ai été particulièrement impressionnée par la créativité des industriels. Les cercueils, notamment des plus fantaisistes tant par leur "look" que par les matériaux dont ils sont fabriqués. En effet, il est étonnant de voir un cercueil habillé telle une robe de flamenco, contenant un tapis de mousse et d'écorces dans le fond, ou avec des incrustations de brillants, ou encore décoré de personnages de bande dessinée, mais aussi tagué, personnalisé avec des photos… À côté des traditionnels cercueils en bois ou en carton, on trouve aussi des cercueils en tôle ou en liège.
Les véhicules, électriques pour un bon nombre, sont aussi impressionnants, on passe du simple corbillard à la limousine de grand luxe, mais écologique…
Autre découverte pour moi, la visite de sociétés proposant la dispersion des cendres par drone, mais à quels tarifs… Pour notre part, nous déconseillons cette prestation supplémentaire, qui n'est pas interdite, mais assez onéreuse.

■ Contacts et visites

Nous avons eu de nombreux contacts et visites sur le stand de la FFC. Des rencontres avec les dirigeants des grands groupes funéraires, des professionnels indépendants, des gérants de crématoriums. Mais aussi des visiteurs qui souhaitaient connaître notre action, ou savoir s'il existe une Association Crématiste dans leur périmètre professionnel, afin de mettre en place un comité d'éthique, par exemple.
Nous avons vu des personnes qui souhaitent monter des coopératives funéraires annonçant une volonté de permettre des obsèques moins onéreuses, des journalistes spécialisés… Une socio-anthropologue est venue au stand accompagnée d'une doctorante qui fait sa thèse sur le thème "La mort un problème public. Étude des politiques publiques", et qui souhaite rencontrer la FFC.

■ Marché de la mort et éthique

Cette journée m'a confortée sur le fait que le marché de la mort existe bien. Mais où est la place de l'éthique dans ce marché ? Les temps ont changé, les classes de sépultures ont été abolies, mais il est évident que tous les défunts ne sont pas traités de la même façon. On comprend aussi que des familles vulnérables au moment du décès d'un proche puissent céder à la tentation de dépenses inconsidérées. Notre rôle de conseil, d'information est plus que jamais important et nécessaire, pour lutter contre ce consumérisme.

Marie-Cécile Fouquet
Secrétaire adjointe de la FFC

Stand FFC.

Crémation Magazine n° 21 / Janvier 2022

La personne défunte et ses proches face au service public

C'est le titre du rapport 2021 de la Défenseure des droits, sur le funéraire. Rendu public fin octobre, ce document met l'accent sur les difficultés rencontrées par les familles (concessions funéraires, respect des volontés des défunts et des droits de leurs proches), à partir des cas qui lui ont été soumis.

CELA N'EST PAS NOTRE AVIS.

... LA FFC SOUHAITE RENCONTRER LA DÉFENSEURE DES DROITS POUR EXPOSER LES POINTS DE VUE ET DEMANDES DU MOUVEMENT.

Il formule six recommandations pour améliorer le service public et le droit funéraire, lequel a besoin d'être sérieusement toiletté, pour tenir compte des évolutions sociétales (mœurs, modes de vie, familles dispersées, éclatées, recomposées…).

Ces recommandations portent notamment sur les concessions (nécessaire catégorisation, conditions de renouvellement, crémations "administratives", meilleure information des familles par les communes), mais aussi sur les critères d'application de la notion de "personnes dépourvues de ressources suffisantes" (pour permettre à tous des obsèques dignes), sur l'intégration des nouvelles formes de parentalité et de composition familiale dans la réglementation funéraire…

Concernant la crémation, qualifiée de "phénomène en plein essor", le rapport parle des difficultés d'application de la loi sur le funéraire du 19 décembre 2008, sur le flou juridique de la notion de "personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles", de ne pas la laisser coexister dans la réglementation avec celle de "plus proche parent du défunt". Cela n'est pas notre avis.

Devant beaucoup de considérants avancés qui portent question à notre mouvement, la FFC souhaite rencontrer la Défenseure des droits pour exposer les points de vue et demandes du mouvement.

Dans ce rapport[1] apparaît une affirmation, page 31, "la réglementation funéraire n'est pas suffisamment connue, ni des familles, ni même des collectivités" : cela fait longtemps que la FFC le rappelle également, et tout ne peut reposer sur les collectivités face aux professionnels.

À quand un organisme de protection neutre et indépendant auprès des familles dans le domaine funéraire ?

FFC

Nota :
Le texte intégral du rapport est disponible sur le portail du défenseur des droits : https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rap-fun-num-26.01.21.pdf

ERRATA Statistiques crémations 2020

Depuis la publication, dans cette revue, en octobre dernier, des statistiques des crémations 2020 en France, deux corrections sont à apporter.

Pour la région Île-de-France : crématorium du Père-Lachaise (Paris)
Nous avons reçu un mail nous informant que le chiffre transmis était inexact (les crémations administratives ayant été incluses par erreur). Le bon chiffre est 6 978 (et non pas 8 654).

Pour la région Nouvelle-Aquitaine : crématorium de Montussan (33)
Après moult et vaines relances auprès du gestionnaire, puis de la mairie délégante de Montussan, la FFC a saisi la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) de ce refus de communiquer. Celle-ci a reconnu la légalité de notre démarche. Nous avons eu la bonne surprise de recevoir de la mairie de Montussan les chiffres attendus pour 2019 et 2020, soit respectivement 2 335 et 2 068.
Compte tenu de ces corrections, le total des crémations réalisées en France en 2020 s'élève à 269 710, soit 40,32 % des décès (et 49 % des 57 000 décès en plus par rapport à 2019).

Par ailleurs, deux "coquilles" au moment de la mise en page, sans incidence sur le chiffre total, ont été relevées dans le tableau publié :
1/ Région Auvergne-Rhône-Alpes – crématorium de Saint-Cernin (15) : il faut lire 265 (et non 26)
2/ DOM/TOM : Nouvelle-Calédonie – colonne G (redevance de crémation) : il faut lire 1 424 € (et non … 1 € !)

Errare humanum est ! Merci de votre compréhension.

Daniel Boiserie,

maire de Saint-Yrieix-la-Perche en Haute-Vienne et président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix

Face à une demande en forte hausse et afin de compléter le maillage régional en équipement de crémation, les élus locaux se sont rapidement interrogés sur la nécessité et la pertinence d'un nouveau crématorium en Haute-Vienne. Idéalement située, c'est la commune de Saint-Yrieix-la-Perche qui a été retenue pour accueillir ce crématorium à taille humaine ou l'esthétique et la sérénité s'accordent à merveille… retour sur la genèse du projet avec Daniel Boiserie, maire de Saint-Yrieix-la-Perche et président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix.

Crémation Magazine : Pouvez-vous tout d'abord nous rappeler la genèse du projet qui conduisit à la construction du crématorium de Saint-Yrieix, qui a été inauguré le 18 mai dernier, et votre rôle dans cette aventure ?

Daniel Boiserie : Il faut rappeler que la commune de Saint-Yrieix se situe géographiquement au carrefour de trois départements : la Haute-Vienne, la Dordogne et la Corrèze. Les crématoriums les plus proches sont ceux de Limoges, Allassac et Notre-Dame-de-Sanilhac ou encore Tulle. Des distances non négligeables à parcourir pour les familles dans des moments particulièrement difficiles à surmonter afin d'avoir accès à la crémation.

De plus, depuis quelques années, la crémation est également devenue un choix de plus en plus exprimé dans les dernières volontés des personnes. Il était donc constaté une augmentation des délais dans la planification des crémations. Cela en rajoutait à la pénibilité des familles. Pour ces deux raisons principales, il a été décidé d'étudier le projet du crématorium et de doter le territoire d'une telle structure. Cette opération a commencé par une étude de faisabilité afin d'identifier les besoins réels et d'adapter la structure à la demande.

CM : Quels sont les évènements qui ont conduit à l'obtention de la DSP par la Société Crématorium Arédien, pour l'édification de l'équipement ?

DB : L'étude de faisabilité a permis de calibrer la structure à implanter (5 crémations par semaine pour débuter) et de soulever les différentes problématiques liées aux spécificités de fonctionnement d'un tel équipement (compétences techniques, personnel qualifié, habilitation funéraire, etc.). Le conseil municipal a donc opté pour le recours à une Délégation de Service Public – DSP - (construction et fonctionnement portés par le délégataire).

CM : En aparté, quel regard portez-vous sur le travail effectué par l'architecte, Olivier Rozé, et le paysagiste concepteur, Vincent Lamotte, du site retenu ?

DB : L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue par le délégataire a réalisé un très bon travail. L'architecte et le paysagiste ont su prendre en compte l'architecture traditionnelle locale. Certains matériaux que l'on retrouve dans nos villages, notamment la pierre de Saint-Yrieix ont été intégrés à la construction.

Quant aux aménagements paysagers, ces derniers sont d'une grande qualité. L'ensemble a été pensé pour que les familles puissent accompagner leur défunt dans les meilleures conditions possibles. De nombreux végétaux ont été plantés et le site cinéraire créé est harmonieux et ouvert sur la pleine nature pour gagner en sérénité.

CM : Revenons sur l'exploitation du crématorium, depuis son ouverture, de bonnes relations se sont certainement établies avec Sébastien Pironneau, président de la Société Crématorium Arédien… comment se passe votre collaboration au quotidien et quelles sont vos attentes vis-à-vis de ce nouvel équipement ?

DB : Les relations avec Sébastien Pironneau sont très bonnes. Des échanges réguliers concernant l'exploitation du crématorium se font. Je souhaite tout d'abord pour les familles que cet établissement leur donne satisfaction et qu'il puisse contribuer à leur soutien dans l'épreuve du deuil. Et puis, bien entendu, je souhaite que le crématorium puisse participer au développement de notre territoire.

CM : Pour conclure, pouvez-vous nous dire quels sont les rapports que vous entretenez avec l'Association Crématiste locale ?

DB : La commune n'a pas eu pour l'heure d'échanges avec l'Association Crématiste locale. Le crématorium a été ouvert dans un contexte sanitaire particulier dans lequel les relations directes se sont trouvées appauvries. Le délégataire a certainement lui-même des échanges avec cet acteur local.

■

Daniel Boiserie.

L'ENSEMBLE A ÉTÉ PENSÉ POUR QUE LES FAMILLES PUISSENT ACCOMPAGNER LEUR DÉFUNT DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES.

Crémation Magazine n° 21 / Janvier 2022

Olivier Rozé, architecte, et Vincent Lamotte, paysagiste concepteur,

créent le dialogue entre architecture et paysage

La conception d'un crématorium est pour un architecte un acte empreint de sacré parce qu'il traite de la vie et de la mort, que la cérémonie et la crémation qui y ont lieu sont les points culminants du parcours des obsèques et que l'hommage qui est rendu au cher disparu en ces moments uniques mérite de l'être dans un cadre conçu de façon unique.

... L'ARCHITECTE OLIVIER ROZÉ ET LE PAYSAGISTE VINCENT LAMOTTE ONT ASSOCIÉ LEUR ART POUR CONCEVOIR, TANT EN EXTÉRIEUR QU'À L'INTÉRIEUR, DES ESPACES PROPICES À LA MÉDITATION, À L'APAISEMENT...

Pour exprimer la symbolique singulière que génère ce lieu de "l'adieu", pour rendre universel cet édifice laïc dédié à la mort, pour accompagner la famille dans son parcours de deuil et l'aider à retrouver une certaine quiétude, l'architecte Olivier Rozé et le paysagiste concepteur Vincent Lamotte ont associé leur art pour concevoir, tant en extérieur qu'à l'intérieur, des espaces propices à la méditation, à l'apaisement, en suivant ce parcours si particulier qui mène à l'intime. C'est tout au long de cette épreuve que la force de l'architecture et du paysage doit prendre tout son sens en s'affirmant, mais également en faisant preuve d'humilité pour placer l'humain au cœur de la réflexion.

■ Appréhender de façon douce la crémation

Les différentes étapes que sont le cheminement, l'arrivée, l'attente, le recueillement lors de la cérémonie et les retrouvailles ont été imaginées de manière qu'elles soient clairement identifiables et appropriables. Le travail de séquençage réalisé doit permettre aux familles et aux proches d'appréhender de façon douce la crémation du corps du défunt, en leur laissant le temps de la réflexion. Pour cela, les parties techniques sont masquées et rigoureusement séparées des parties publiques.

Le bâtiment se révèle au fur et à mesure de son usage et accompagne de façon progressive les familles vers l'intimité nécessaire au deuil. On n'entre pas et on ne sort pas de celui-ci de manière légère, bien au contraire, car le parcours continue, tout comme le deuil. Ouverte sur l'extérieur, grâce à de larges baies vitrées présentes dans chaque pièce, la circulation des personnes est conçue pour que celles-ci puissent se rendre dans les différentes salles sans se croiser, au fil des cérémonies se succédant.

■ Une relation privilégiée à l'environnement

L'endroit étant en liaison permanente avec la nature, l'aménagement paysager prend alors une dimension toute particulière. Tout d'abord, l'entrée, sous forme d'un accès central unique, offre une perspective directe sur l'édifice situé dans l'axe longitudinal de la composition générale. Cette orientation est renforcée par l'implantation d'un massif de graminées dans la bande de recul des 10 mètres qui accueille une signalétique en totem visible depuis la rue. Un accès spécifique aux locaux techniques a été créé à l'extrême nord-est du parking avec un portail qui en sécurise l'accès. La cour de service est à l'abri des regards grâce à un jeu de haies persistantes.

Les abords du crématorium sont accessibles par un chemin central traversant le parking. Celui-ci conduit directement à l'accueil public et au jardin cinéraire aménagé sur le côté sud, à droite du bâtiment en regardant sa façade. Ce dernier est composé de buttes aux volumétries contrôlées, garantissant l'intimité du lieu et facilitant ainsi le recueillement des familles. Son organisation fonctionnelle permet d'accéder aux différents équipements funéraires que sont les stèles cavurnes, les cases de columbarium. Point final de ce sentier paysager, le

POINT FINAL DE CE SENTIER PAYSAGER, LE LIEU DE CÉRÉMONIE DES ADIEUX S'ORGANISE AVEC LE PUITS DE DISPERSION ET LE MUR DU SOUVENIR, ÉDIFICATION SYMBOLIQUE, QUI PROLONGE LA MÉMOIRE DES DÉFUNTS.

lieu de cérémonie des adieux s'organise avec le puits de dispersion et le mur du souvenir, édification symbolique, qui prolonge la mémoire des défunts. Il permet juridiquement que l'identité des personnes disparues soit gravée.

La conception végétale générale imaginée par Vincent Lamotte vise à respecter l'aspect naturel et paysager du site avec notamment l'emploi de végétaux indigènes et de plantes persistantes et marcescentes en complément pour maintenir une opacité tout au long de l'année ; la création d'un merlon paysager fleurie et de haies champêtres ou persistantes comme écran végétal. Enfin, différentes essences d'arbres trouvent leur place pour structurer l'espace tout en apportant de la couleur et de l'ombre.

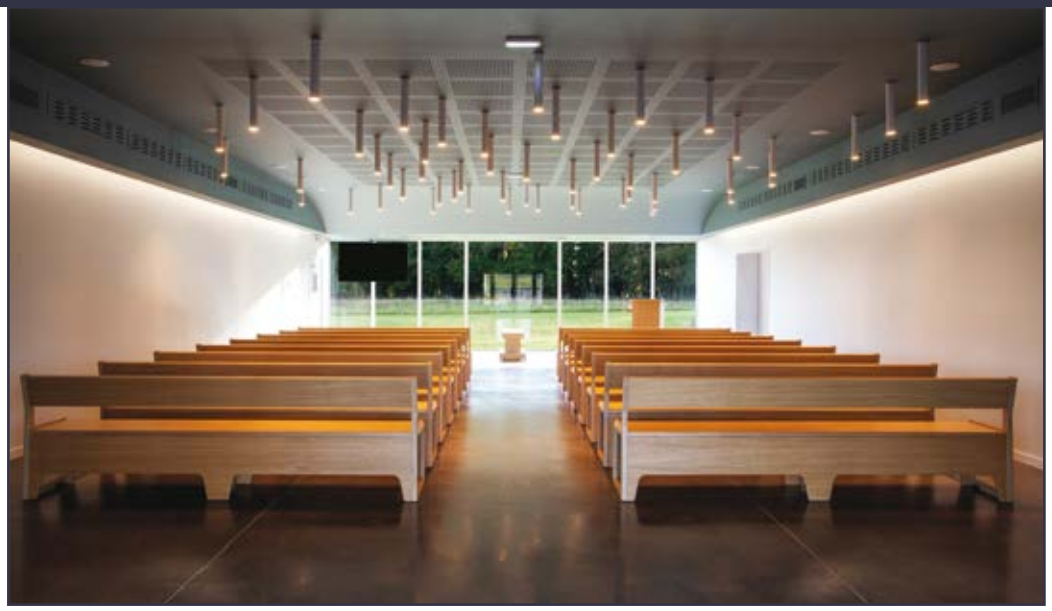

■ Une architecture sobre et lumineuse

Le projet conçu et réalisé par Olivier Rozé offre une organisation simple et fonctionnelle des différentes entités du programme. Il met en place une architecture sobre qui développe sa volumétrie depuis l'entrée à l'ouest jusqu'à la salle de cérémonie, dans un prolongement qui s'ouvre largement sur le paysage à l'est, donnant un aspect traversant lumineux, appuyé par de larges ouvertures de verre. Le crématorium devient ainsi une véritable fenêtre sur le paysage, sur le ciel, comme une projection du départ, mais aussi d'un nouvel avenir.

L'entrée du public se trouve dans le prolongement du cheminement piéton traversant le parking. Affichant un ensemble de panneaux vitrés et un auvent "protecteur" largement dimensionné, elle assure naturellement une transition douce entre intérieur et extérieur. La scénographie du dernier hommage se retrouve dans la perspective du hall qui se prolonge, grâce à une grande double porte, sur la salle de cérémonie pour en devenir une extension possible en cas de grande affluence. Des alcôves latérales accueillent, côté jardin cinéraire, le salon d'accueil des familles pour la visualisation et la remise des urnes et, côté service, le bureau du gestionnaire.

Cette symbiose entre nature et lumière naturelle reste le fil conducteur de l'ensemble des espaces et des circulations jusqu'à la salle de cérémonie largement pourvue, sur toute sa largeur, en ouvertures verrières transparentes. Cette présence de la végétation et de la lumière accompagne de façon douce et rassurante les familles dans leurs chemins personnels. Dans le même esprit, le salon de retrouvailles est en lien direct et privatisé avec la salle de cérémonie. Celui-ci se tourne vers la sortie et le jardin cinéraire... possible retour à la vie. Ainsi, les familles ne repassent pas par le hall, ce qui permet de gérer de manière optimale les flux en évitant aux différentes familles une rencontre non choisie.

Pour conclure, notons que l'empreinte voulue de sérénité et d'apaisement est renforcée par l'utilisation de revêtements alternant peinture blanche et panneaux en chêne clair naturel et de mobilier de fabrication française, à l'élégance affirmée, composé de bois, ainsi que de métal et de tissu (pour les fauteuils), aux teintes allant du gris clair à l'anthracite pour ces deux derniers matériaux.

Gil Chauveau

Crémation Magazine n° 21 / Janvier 2022

Sébastien Pironneau,
directeur du crématorium de Saint-Yrieix-la-Perche

Coopération fructueuse et réussie entre la société Crématorium Arédien et son dirigeant Sébastien Pironneau, Olivier Rozé, un architecte, maîtrisant les projets funéraires, et Vincent Lamotte, paysagiste concepteur, ayant l'habitude de s'associer à ce dernier… avec pour résultat la création d'un équipement facilitant le cheminement des familles vers l'adieu à leur défunt grâce à une réalisation architecturale sobre et judicieusement pensée, placée au centre d'un écrin de nature apaisante et régénérante.

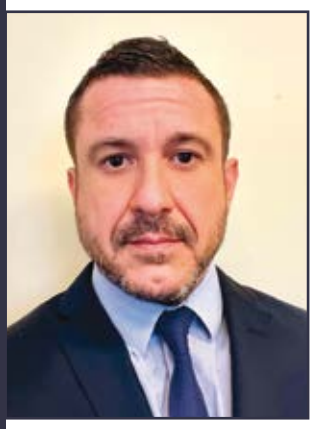

Sébastien Pironneau.

Crémation Magazine : Pouvez-vous nous rappeler l'historique et le contexte de la création du deuxième crématorium de la Haute-Vienne, ainsi que le processus ayant conduit à l'obtention de la Délégation de Service Public (DSP) ?

Sébastien Pironneau : Initialement, il s'agit d'un appel à candidatures de la ville de Saint-Yrieix-la-Perche visant à attribuer une DSP concernant une "concession de service pour la construction, la gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu". Ayant toujours eu l'ambition de créer mon propre crématorium, cet appel m'a vivement intéressé.

Pour mémoire, la commune de Saint-Yrieix-la-Perche est située au centre du triangle des crématoriums de Limoges (87), Notre-Dame-de-Sanilhac (24) et Allassac (19). La demande de crémation est en nette progression sur notre secteur, et le temps d'accès aux crématoriums les plus proches imposait une nouvelle structure sur notre canton…

N'ayant, à ce moment-là, aucune maîtrise des rouages de ce type de programme et des modalités de l'appel à délégation, je me suis rendu au salon FUNÉRAIRE PARIS, où j'ai eu la chance de rencontrer l'architecte Olivier Rozé et le paysagiste Vincent Lamotte, un binôme de concepteurs qui œuvrent ensemble depuis plusieurs années afin d'offrir des projets de qualité au service des familles (crématoriums, chambres funéraires, cimetières, parcs paysagers, etc.).

NOTRE ÉQUIPE A RÉPONDU À L'ENSEMBLE DES SOLLICITATIONS (ORAUX DE PRÉSENTATION) ET NOUS AVONS ÉTÉ DÉCLARÉS LAURÉATS, LA VILLE AYANT SALUÉ LA GRANDE QUALITÉ DE L'OFFRE REÇUE.

Fort de cette rencontre, j'ai pu constituer l'équipe de maîtrise d'œuvre attendue, et ainsi répondre à l'appel d'offres. Le dossier à remettre était composé du dossier architectural et paysager comprenant la conception d'un crématorium et d'un espace cinéraire ; et du dossier financier détaillant le financement, la gestion et l'exploitation de ces équipements. Notre équipe a répondu à l'ensemble des sollicitations (oraux de présentation) et nous avons été déclarés lauréats, la ville ayant salué la grande qualité de l'offre reçue.

CM : Quel était le projet initial ? Comment se sont déroulées sa réalisation et la conduite des travaux jusqu'à son inauguration en mai dernier ?

SP : Nous sommes sur une parcelle de 8 000 m² située dans la ZAC Gâte Bourdelas. Le bâtiment est d'une surface de 580 m². Le parking destiné au public dispose de 46 places, dont 3 dédiées aux personnes à mobilité réduite (PMR). La cour de service donnant accès aux locaux techniques dispose de

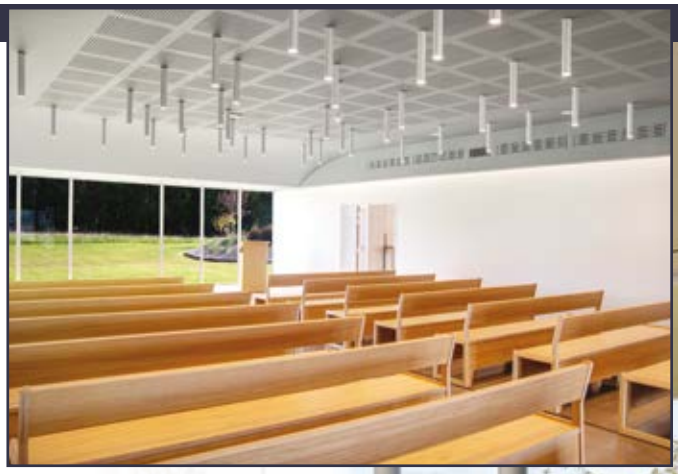

3 places pour le personnel. Le jardin cinéraire et les espaces paysagers occupent une surface totale de 3 000 m², le reste du terrain ayant été laissé en prairie naturelle en liaison avec l'espace boisé situé en fond de parcelle.

Le processus de la mission de maîtrise d'œuvre comprend 10 mois pour les études et 10 mois de chantier. Cela inclut l'intégralité des démarches pour obtenir les différentes autorisations administratives (dossier loi sur l'eau, étude d'impact et permis de construire).

CM : Quels sont, selon vous, les points forts de la conception architecturale et paysagère, et de l'agencement de la partie dédiée public ?

SP : Mon choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été judicieux, car le projet proposé a répondu bien au-delà de mes attentes avec une grande qualité de fonctionnement complétée par un aménagement décoratif doux et accueillant. La force de ce binôme s'est également révélée à travers un dialogue très réussi entre architecture et paysage. Leur maîtrise du processus de conception et de réalisation a permis de développer au maximum l'offre dédiée aux familles avec une architecture de grande qualité et un jardin cinéraire paysager bien équipé, véritable lieu de recueillement offrant un ensemble de cavurnes, un puits de dispersion et un mur de la mémoire.

… UNE ARCHITECTURE DE GRANDE QUALITÉ ET UN JARDIN CINÉRAIRE PAYSAGER BIEN ÉQUIPÉ, VÉRITABLE LIEU DE RECUEILLEMENT OFFRANT UN ENSEMBLE DE CAVURNES, UN PUITS DE DISPERSION ET UN MUR DE LA MÉMOIRE.

CM : Concernant la partie technique, quels sont les choix qui ont été faits ? Quels types d'appareils de crémation et de filtration ont eu votre préférence ?

SP : L'appareil de crémation installé est du type FT III avec une ligne de filtration simple. Afin de ne pas impacter l'exploitation du bâtiment, le projet a prévu dès le départ l'emplacement dédié à la mise en place d'un deuxième appareil si cela s'avère nécessaire.

CM : Pouvez-vous nous parler des relations et des échanges que vous entretenez avec le milieu associatif… crématiste notamment ?

SP : J'ai eu la visite sur site de Jean-Luc Goursolle, président de l'Association Crématiste du Limousin, qui a beaucoup aimé le projet (architecture, salle de cérémonie, site cinéraire, etc.). Je lui ai proposé de mettre à disposition l'établissement afin d'organiser leurs prochaines assemblées générales et d'être également présent lors de nos futures portes ouvertes.

Pour conclure, je voudrais préciser que l'argent récolté à la suite de la vente des métaux sera intégralement reversé à la commune de Saint-Yrieix-la-Perche.

Gil Chauveau

… JE VOUDRAIS PRÉCISER QUE L'ARGENT RÉCOLTÉ À LA SUITE DE LA VENTE DES MÉTAUX SERA INTÉGRALEMENT REVERSÉ À LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.

Crémation Magazine n° 21 / Janvier 2022

Trois questions à Jean-Luc Goursolle, président de l'Association Crématiste (AC) du Limousin

Le département de la Haute-Vienne compte maintenant deux crématoriums avec l'arrivée de celui de Saint-Yrieix-la-Perche. Ce dernier permettra de désengorger celui de Limoges, mais également ceux des départements voisins que sont la Corrèze, la Creuse, ou encore celui de Périgueux en Dordogne. Jean-Luc Goursolle, le nouveau président de l'AC Limousin, nous donne son sentiment sur ce nouvel équipement bienvenu.

Jean-Luc Goursolle.

... IL EST VRAIMENT LE BIENVENU. D'UNE PART, DU FAIT DE SA POSITION GÉOGRAPHIQUE AU NORD DU DÉPARTEMENT ET, D'AUTRE PART, EN CÔTOYANT LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE OÙ NOUS AVONS AUSSI DES ADHÉRENTS.

Crémation Magazine : Le crématorium de Saint-Yrieix-la-Perche a été inauguré il y a quelques mois. Comment l'AC du Limousin a-t-elle accueilli celui-ci, et a-t-elle participé au projet initial ?

Jean-Luc Goursolle : L'Association n'a pas été impliquée dans la création de ce crématorium, second équipement de la Haute-Vienne. Mais, pour nous, il est vraiment le bienvenu. D'une part, du fait de sa position géographique au nord du département et, d'autre part, en côtoyant le département de la Dordogne où nous avons aussi des adhérents.

CM : Comment se sont déroulés les échanges, tant avec les élus qu'avec les différentes personnes concernées, et que pensez-vous du résultat qui se concrétise par un édifice moderne encadré par un environnement paysager "naturel" ?

JLG : Les échanges ont eu lieu essentiellement avec le directeur, Sébastien Pironneau. Il nous a reçus après l'ouverture, pour une visite de l'ensemble de l'ouvrage, celle-ci fut d'ailleurs fort appréciée.

En tout premier lieu, nous avons découvert en extérieur, au milieu d'une végétation bien étudiée, qu'un mur de la mémoire permettant l'apposition de plaques aux noms des défunts a été édifié. Il nous a été certifié qu'aucune rémunération supplémentaire ne sera demandée après l'apposition de plaques. Ce système, exigeant souvent une rémunération additionnelle après quelques années d'exposition, existe en certains endroits.

Différentes cavurnes, un puits de dispersion et un columbarium, judicieusement placés au milieu de différents massifs arborés, sont également présents dans cet environnement naturel. Ensuite, dans le bâtiment principal, se trouve la salle de cérémonie, pouvant accueillir 130 personnes, dont l'un des atouts est de posséder une grande verrière donnant sur les jardins, amplifiant ainsi grandement l'aspect de nature recherché, toujours apaisant pour les familles.

Afin de proposer un service de qualité au plus près des familles, est proposée une salle d'accueil modulable, équipée d'une cuisine, pour l'après-cérémonie et la cohésion, en ce lieu privilégié. Communément, les familles se rassemblaient autour d'une table, avec collation ou dans un café à proximité. De ce fait, ce lieu peut être pratique et valorisant.

Autre point appréciable, le système de visionnage qui permet dans un salon prévu à cet effet d'assister aux derniers instants, avant l'introduction du cercueil pour la crémation. Enfin, nous avons noté que les équipements techniques, récents et fonctionnels, ont été idéalement installés.

CM : L'un des sujets chers à la Fédération Française de Crémation est la création, quand cela est possible, d'un comité d'éthique dans chaque nouveau crématorium. Qu'en sera-t-il à Saint-Yrieix-la-Perche ?

JLG : Il est vrai que cela est important pour les crématistes mais, concernant une éventuelle création à Saint-Yrieix, les contacts à ce jour n'ont pas encore été établis. En tant qu'AC, nous y sommes bien sûr favorables. Affaire à suivre donc !

Gil Chauveau

"Mur de mémoire" du jardin du souvenir jouxtant le crématorium.

Sublimation, la FFC, lanceur d'alerte

En 2006, l'Association Crématiste Catalane (ACC) annonce au cours de son Assemblée générale annuelle à Toulouges (Pyrénées-Orientales) la création d'un nouveau crématorium, celui de Perpignan. Une société d'économie mixte se chargera de sa gestion.

Patrick Lançon.

À cette date, Maurice Thoré, président de la Fédération Française de Crémation (FFC), assiste à l'Assemblée générale de l'ACC. Il raconte que : "Michel Leclerc, fondateur de Roc-Eclerc en 1985, avait lancé vers l'an 2000 l'idée de la "sublimation" : faire passer un corps solide à l'état gazeux.

Avec l'implantation de ce nouveau crématorium, il tente de "vendre" ce concept au président du conseil général des Pyrénées-Orientales... lequel ne donnera pas suite, doutant peut-être de la possibilité de mener à terme un tel projet. Michel Leclerc a même été reçu au siège de la FFC. Il a présenté, sur cassette, son appareil de sublimation avec son fonctionnement. Maurice Thoré dit "n'y avoir vu que du feu", sans doute la flamme d'un crématoire.

La technique devait "sublimer" un corps humain, c'est-à-dire transformer les parties dures en gaz sans passer par l'état liquide, soit l'étape de fusion (de solide en liquide), ni celle de vaporisation (de liquide en gaz). Ce changement d'état devait s'effectuer à 2700°, les 75 % d'eau qui composent un corps étant, eux, bien sûr vaporisés à ces températures. Une sublimation garantie aux ¾, en quelque sorte.

■ Depuis, silence dans les crématoriums !

L'énergie utilisée à l'époque était l'hydrogène, très à la mode en ce moment. Le président Macron a annoncé, en octobre dernier, vouloir faire de la France le leader de l'hydrogène vert en 2030. De quoi rallumer de vieilles lunes.

D'ailleurs, un de nos responsables régionaux, Jean Pestel, attire l'attention de la FFC sur la réapparition du concept sur la Côte Basque sous la forme du "Sublimatorium Florian Leclerc" – fils de Michel –, avec les mêmes caractéristiques de traitement des corps que celles d'il y a 20 ans. Notre ami Jean tente d'avoir des devis, les prix annoncés défiant toute concurrence : 50 % moins cher qu'une crémation ! Quant à la technique qu'il veut se faire expliquer, il y aurait actuellement une expérimentation en cours dans le Sud-Est.

Il n'en saura pas plus malgré plusieurs relances par courriels restées à ce jour sans réponse.

De quoi alerter, en tout cas, les pouvoirs publics pour savoir si des essais de cette technique sont réellement en cours. Ce que n'a pas manqué de faire notre présidente Frédérique Plaisant. Il semblerait que non. En France, toute expérimentation d'un nouveau mode ou procédé d'obsèques doit faire l'objet, au préalable, d'un accord des autorités.

Cette pratique funéraire prétend vouloir sublimer un corps en moins de quinze minutes avec l'argument de réduire "la lugubre attente au crématorium", vous savez, ce lieu où l'on renoue avec les membres de la famille et les amis perdus de vue parce que la vie va trop vite, ce lieu où l'on se rend compte que le souvenir de nos disparus est le véritable liant de cette famille éparpillée, puisqu'il nous réunit ici et maintenant. Cette fois encore, quid de l'humain ?

Patrick Lançon
Vice- président de la FFC

CRÉMATION Magazine

Je souhaite m'abonner au magazine CRÉMATION Magazine !

Nom : ..... Prénom : .....
Société : ..... E-Mail* : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Pour expédition CEE indiquer le numéro de TVA : .....

Abonnement CRÉMATION Magazine pour 1 an (4 numéros) :

☐ **France : 12 € T.T.C.** (dont 0,25 € T.V.A 2,10%) ☐ **DOM/TOM et Étranger : 16 € T.T.C.** (dont 0,33 € T.V.A 2,10%)

Abonnement CRÉMATION Magazine numérique pour 1 an (4 numéros numérique) :

☐ **France et Étranger : 8 € T.T.C.** (dont 0,16 € T.V.A 2,10%)

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire : ☐ postal : ☐ n° . . . . . ☐ mandat administatrif à l'ordre de Groupe SLR Éditions & Design

Pour tout réglement par virement bancaire : Nous contacter.

BULLETIN D'ABONNEMENT - FACTURE N°..... À RETOURNER :

Groupe SLR Éditions & Design - 12, rue du Général Leclerc 77580 Crécy-La-Chapelle.

SARL au capital de 8 000 € - SIRET : 449 439 629 00063 - N° TVA : FR81449439629 - Code APE : 5814Z

En application des dispositions de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées restent à l'usage exclusif de Crémation Magazine. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

*Adresse E-mail impérative pour tout abonnement numérique.

Crémation Magazine n° 21 / Janvier 2022

Et si nous évoquions l'histoire du premier crématorium de France : le Père-Lachaise

Ensemble architectural composé du premier crématorium de France et d'un colombarium. Il est situé dans la partie est du cimetière du Père-Lachaise[1] et occupe, environ, 4 900 m².

COLUMBARIUM ET CRÉMATORIUM SONT INSCRITS AUX MONUMENTS HISTORIQUES DEPUIS LE 17 JANVIER 1995.

À PARTIR DE 1889, CHAQUE CITOYEN PEUT CHOISIR LIBREMENT LE CARACTÈRE CIVIL OU RELIGIEUX DE SES FUNÉRAILLES ET LE MODE DE SÉPULTURE (INHUMATION OU CRÉMATION).

■ Le crématorium

L'ensemble crématorium-colombarium se compose d'une chapelle de style "néo-byzantin" et de quatre ailes. Cette chapelle comporte une nef centrale flanquée de deux bas-côtés. Elle est construite en pierres noires et blanches disposées successivement en bandes horizontales. Le toit : c'est un vaste dôme (briques et grès), trois petites demi-coupoles et deux cheminées (à noter que ce dôme comporte un repère géodésique).

En 1920, le dôme est décoré de vitraux de Carl Mauméjean ; dans une salle, en sous-sol, se trouve une œuvre de Paul Landowski : "Le Retour éternel".

■ Le columbarium

Pour entreposer les urnes des premières crémations, un columbarium a été installé provisoirement dans le sous-sol du crématorium. Le 17 avril 1890, le conseil municipal autorise la construction d'un columbarium de trois cent quatre cases placées le long du mur d'enceinte du cimetière.

Par la suite, le columbarium a trouvé son emplacement définitif près du crématorium. L'architecte Jean-Camille Formigé a dessiné un monument composé d'un portique double partagé par un mur longitudinal contenant les urnes funéraires. Il se développe sur quatre faces autour du crématorium (il pouvait contenir dix mille trente-deux niches).

La construction du columbarium se fera successivement pour répondre à la demande : six cents cases en 1893, huit cent cinquante en 1895. Le columbarium actuel se compose de quatre niveaux : deux en sous-sols et deux à l'extérieur (vingt-six mille cases en 1992, plus de quarante mille en 2010). Columbarium et crématorium sont inscrits aux monuments historiques depuis le 17 janvier 1995.

Avec la fin du monopole communal des pompes funèbres, le crématorium est géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). À compter du 1er septembre 2019, sa gestion déléguée a été confiée pour 30 ans à la Société des crématoriums de France, filiale du Groupe FUNECAP.

■ Historique de la construction du bâtiment

Le contexte politique de 1874 à 1889 est déterminant pour comprendre les étapes de la construction du premier crématorium de France. En effet, malgré les freins des autorités préfectorale et ministérielle, malgré les oppositions religieuses, cette période est une période clé de notre histoire. À partir de 1889, chaque citoyen peut choisir librement le carac-

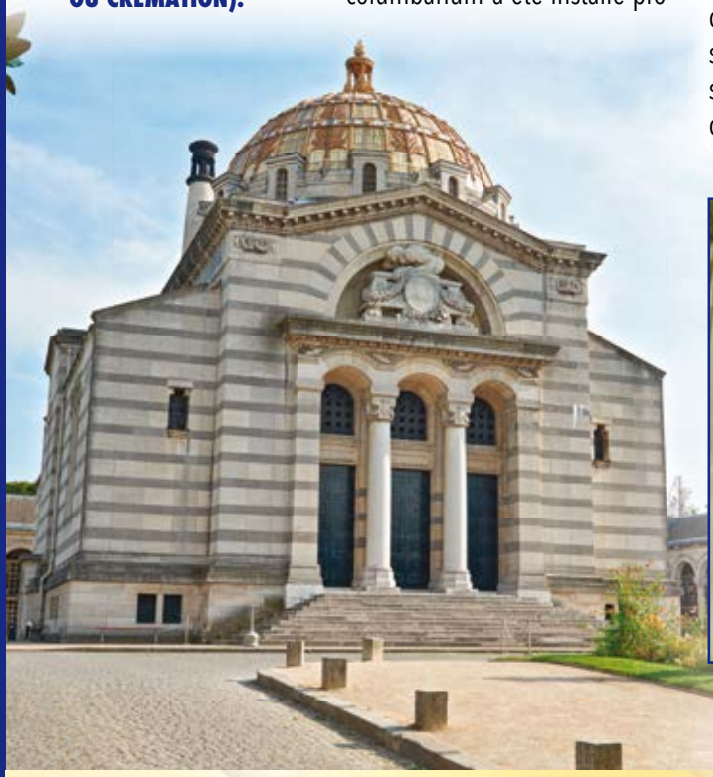

tère civil ou religieux de ses funérailles, et le mode de sépulture (inhumation ou crémation).

Le Parlement de Paris, dès le XVIIIe siècle, devant la situation aggravée par les nuisances générées par les cimetières, et sous la pression des philosophes, propose la solution radicale de la crémation (l'ustion, comme on disait alors) obligatoire pour tous. Cette proposition, à la veille de la Révolution française, n'est pas reçue positivement.

En 1765, une loi interdit les cimetières de ville en France ; le 4 novembre 1796, une proposition en faveur de la crémation est déposée par Daubermesnil, député du Tarn, à la suite de l'ouvrage de Legrand d'Aussy "Sur les sépultures nationales".

Les membres du Conseil des Cinq Cents vont autoriser la crémation, et, attachés au respect de la liberté individuelle, laisseront à chacun le choix du mode de ses funérailles. Le citoyen Camby dépose, l'année suivante, un projet de loi en ce sens, adopté en l'an VII. Mais, sous l'effet de la pression sociale, le 18 Brumaire a rendu cette loi inopérante.

Le consul Bonaparte fait construire trois cimetières en dehors de Paris, et utilise le Mont-Louis [2], à l'est de la capitale, pour en faire un cimetière, dont il confie, en 1803, la réalisation à l'architecte Alexandre-Théodore Brongniart. Ce sera le cimetière du Père-Lachaise, qui s'ouvre le 21 mai 1804, situé sur le territoire de l'ancienne commune de Charonne qui, en 1859, sera intégrée à la ville de Paris et formera une partie du 20e arrondissement.

La guerre de 1870, la Commune et ses répressions soulèvent les mêmes questions au sein du Conseil municipal, qui se trouve confronté au problème de la place, de moins en moins disponible, dans les cimetières. Dès 1874, des conseillers municipaux, sous l'impulsion de Hérold et Cadet, veulent soutenir la crémation comme solution au manque de place dans les cimetières, tout en mettant en avant son caractère d'hygiène publique.

En 1879, un conseiller de Paris suggère que soit établi un crématorium en haut du cimetière du Père-Lachaise. Cet emplacement est proposé du fait de l'existence, à peu de distance, d'un four à incinération de détritus provenant des tombes. En 1880, et du fait de nombreux partisans en faveur de la crémation, se crée la SPI (Société pour la Propagation de l'Incinération). Y figurent entre autres : Nobel, About, Arago, Berthelot, Gambetta.

En août 1883, Paul Casimir-Périer dépose un projet de loi à la Chambre des députés, grâce à un changement ministériel, afin de laisser le libre choix du mode de sépulture. Encore une fois, ce projet est laissé sans suite. Mais la question de la place dans les cimetières demeure. La seule réponse pourtant envisagée reste le mode de crémation. Enfin, une majorité de conseillers de Paris accepte qu'un projet de crématorium lui soit présenté…

On demande à Jean-Camille Formigé, architecte de la Ville de Paris, de soumettre un projet. Il a laissé dans l'histoire architecturale, notamment parisienne, de nombreuses traces.

EN 1879, UN CONSEILLER DE PARIS SUGGÈRE QUE SOIT ÉTABLI UN CRÉMATORIUM EN HAUT DU CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE.

L'ÉPOQUE EST MARQUÉE PAR L'INFLUENCE DE VIOLLET-LE-DUC, ET L'ARCHITECTURE FRANÇAISE MULTIPLIE LES EMPRUNTS AU PASSÉ.

LE 30 JANVIER 1889 MARQUE LA PREMIÈRE CRÉMATION EFFECTUÉE AU CRÉMATORIUM DU PÈRE-LACHAISE…

On retiendra sa participation à la reconstruction de l'Hôtel de Ville. Le projet sera présenté en 1885.
Il est établi que le "crématorium" sera construit dans la 87e division. Il fonctionnera au feu de bois. L'appareil choisi est le même que celui de Milan, où la première crémation a eu lieu en 1876[3].

Formigé édifie le crématorium au centre du plateau qu'occupe le cimetière à l'est. L'époque est marquée par l'influence de Viollet-le-Duc, et l'architecture française multiplie les emprunts au passé. Références en vogue : celles de Byzance, de Rome. Dans son projet, Formigé renoue donc avec le plan centré, la coupole et les demi-coupoles, faisant ainsi de cet édifice laïc un sanctuaire aux airs de mausolée antique.

Le bâtiment (en pierres blanches et noires) repose sur un soubassement percé de portes et de doubles portes, il comporte une nef centrale et deux bas-côtés. La chapelle centrale et les deux chapelles sont coiffées de demi-coupoles. De la terrasse émerge la coupole centrale, vaste dôme de briques et de grès posé sur un cylindre percé de huit baies cintrées ornées, dans les années vingt, d'œuvres des verriers Maumejean ; sur cette terrasse s'élèvent les cheminées correspondant aux crématoires.
Le projet primitif subit de nombreux remaniements au cours de la construction du crématorium, qui s'étala sur deux décennies (achèvement en 1908).

En 1887, on réalise les premiers tests, destinés à vérifier la fiabilité technique du crématorium. L'appareil est alors alimenté en bois de sapin et de chêne. En décembre de la même année, on réalise d'autres tests. Le combustible est alors du peuplier mélangé avec du hêtre. Par la suite, seul le peuplier sera retenu. En 1888, l'état du monument ne s'est pas amélioré. On demande alors à Formigé de faire des aménagements indispensables, comme une salle, où les familles pourraient attendre le temps de la crémation, et un perron à l'entrée.

Entre le vote sur la loi de la liberté des funérailles[4] (1887) et le décret d'administration publique autorisant la crémation (1889), deux années vont s'écouler, au cours desquelles les crémations réclameront une autorisation spéciale du préfet de la Seine.

Dans son édition du 20 octobre 1887, le Figaro écrit : "… rappelons en terminant que le four crématoire, établi de manière à suffire à l'incinération de tous les débris anonymes des hôpitaux, soit environ quatre mille corps par an, est situé…"

Le 30 janvier 1889 marque la première crémation effectuée au crématorium du Père-Lachaise. Il s'agit de l'enfant du docteur Jacoby… quarante-neuf crémations avec un seul appareil en 1889, plusieurs milliers aujourd'hui avec cinq appareils (huit mille six cent cinquante-quatre en 2020).

En 1890, le Conseil municipal de Paris requiert qu'une taxe d'incinération soit fixée et que, dans les statistiques municipales, apparaissent les chiffres de la crémation dans la rubrique "pompes funèbres". Cette demande a vu le jour l'année suivante.

La crémation fut autorisée par la religion protestante en 1898, et acceptée en 1963, à l'occasion du Concile œcuménique Vatican 2, par l'Église catholique.

■ Aujourd'hui

L'ensemble est formé par le crématorium, entouré de ses quatre columbariums à portiques en équerre ; rappelons aussi que le cimetière du Père-Lachaise fut le premier cimetière à disposer d'un jardin du souvenir.

… LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE FUT LE PREMIER CIMETIÈRE À DISPOSER D'UN JARDIN DU SOUVENIR.

Jean Pestel
Délégué adjoint de la région Aquitaine

Nota :

(1) Cimetière du Père-Lachaise : ancien parc ouvert en 1804 et réaménagé en jardin funéraire par l'architecte Brongniart.

(2) Mont-Louis était un domaine dont les Jésuites, au XVIIe siècle, s'emparent pour y créer un espace de convalescence et de repos (ils y accueillirent Louis XIV), mais l'occupant phare, de 1775 à 1709, fut François d'Aix de la Chaise (1624-1709), confesseur de Louis XIV.

(3) L'ingénieur italien Paolo Gorini (1813-1881) a perfectionné le "four crématorium Lodi" ou four goriniano pour aider à résoudre le problème posé par la gestion des nombreux morts durant les grandes épidémies de l'époque.

(4) Article 3 (version en vigueur du 15 novembre 1887 au 24 février 1996) :
- Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner et le mode de sépulture.
- Il peut charger une ou plusieurs personnes de veiller à l'exécution de ses dispositions.
- Sa volonté, exprimée dans un testament ou dans une déclaration faite en forme testamentaire, soit par devant notaire, soit sous signature privée, a la même force qu'une disposition testamentaire relative aux biens, elle est soumise aux mêmes règles quant aux conditions de la révocation.
- Un règlement d'administration publique déterminera les conditions applicables aux divers modes de sépulture. Toute contravention aux dispositions de ce règlement sera punie des peines édictées par l'article 5 de la présente loi. Cette partie : "un règlement d'administration publique…" disparaît dans la version après le 24 février 1996.

La déclaration de dispersion de cendres en pleine nature

L'art. L. 2223-18-2 du CGCT autorise la dispersion des cendres en pleine nature, sauf sur la voie publique. Dans cette hypothèse, il appartient à la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles d'en faire la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. L'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion de ses cendres sont inscrits sur un registre créé à cet effet.

L'art. L. 2223-18-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose en effet que : "À la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont en leur totalité : "3° soit dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques." On remarquera que les cendres doivent être dispersées dans leur totalité et qu'il n'est pas permis de fractionner ou de faire connaître plusieurs destinations en même temps (exemple : moitié dispersion et moitié inhumation).

De plus, une formalité spécifique existe, puisque l'art. L. 2223-18-3 du CGCT dispose que : "En cas de dispersion des cendres en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance. L'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion de ses cendres sont inscrits sur un registre créé à cet effet".

Par ailleurs, la déclaration au maire de lieu de dispersion en pleine nature disparaît avec le décret du 28 janvier 2011 (elle était tacitement abrogée avec la loi du 19 décembre 2008). En pratique, de nouveau, il semblerait que la formalité de déclaration à la mairie du lieu de naissance soit fréquemment omise. Relevons néanmoins que la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) s'est prononcée pour la publicité de ce registre (avis CADA n° 20093679 du 22 octobre 2009), ce qui d'ailleurs devrait résoudre les conflits familiaux quant à l'ignorance du lieu de dispersion de l'urne (Rép. min. n° 5302, JOAN Q, 1er janvier 2013).

Cette dispersion connaît des limitations, puisqu'elle est interdite tant en pleine nature que sur les voies publiques. Il convient donc de définir ce qui relève de ces deux catégories. Or, la pleine nature ne connaît aucune définition juridique. La circulaire du 14 décembre 2009 (NOR : IOCB0915243C) tente de définir ce premier point.

■ "Pleine nature"

"Précision sur la notion de "pleine nature". Il n'existe pas de définition juridique de cette notion. Dès lors, seule l'interprétation souveraine des tribunaux permettrait d'en préciser le contenu. Toutefois, il peut être utile de se référer à la notion d'espace naturel non aménagé, afin de déterminer si le lieu choisi pour la dispersion est conforme ou non à la législation. De ce fait, la notion de pleine nature apparaît peu compatible avec celle de propriété particulière, interdisant la dispersion des cendres dans un jardin privé. Ce principe peut néanmoins connaître des exceptions, notamment lorsque la dispersion est envisagée dans de grandes étendues accessibles au public mais appartenant à une personne privée (un champ, une prairie, une forêt…), sous réserve de l'accord préalable du propriétaire du terrain."

Ainsi, il semble évident que, pour apprécier cette notion, il faut envisager, tout à la fois, la taille de l'espace où l'on souhaite disperser, sa localisation (les destinations urbaines semblent proscrites), ainsi que le rôle de l'homme dans l'entretien et l'aménagement de cet espace (qui devrait logiquement être le plus réduit possible). On restera néanmoins dubitatif devant l'imprécision de cette notion.

■ "Voies publiques"

En revanche, la même circulaire ne nous éclaire pas quant à la notion de "voies publiques". Personnellement, nous sommes encore plus dubitatifs que précédemment quant à la définition de l'expression "voies publiques". Que signifie-t-elles ? Aucune définition n'en est donnée par l'Administration. Dire qu'elles sont "publiques" signifie que ne sont pas concernées les voies privées. De surcroît, qu'est-ce qu'une voie ? Est-ce exclusivement terrestre, routier ?

Dans le droit de la voirie routière, ce qualificatif de voie publique nécessite de plus que la voie soit affectée à la circulation générale, la jurisprudence devra indubitablement nous éclairer sur ce point. On pourrait juste relever que, si le Conseil d'État ne retenait comme voies privées ouvertes à la circulation générale que les seules voies ouvertes aux véhicules automobiles (CE, 18 octobre 1995, Benoit, req. n° 150490), il apparaît désormais que la possibilité que des piétons l'empruntent suffit (Conseil d'État 27 mai 2020, n° 433608).

Surtout in fine, à compter du moment où il y a une voie, c'est-à-dire un lieu aménagé pour le passage, est-ce que les nécessaires aménagements existants ne disqualifient pas par conséquence la notion de pleine nature ?

Philippe Dupuis
Consultant au Cridon, chargé de cours à l'université de Valenciennes

Philippe Dupuis.

… LES CENDRES DOIVENT ÊTRE DISPERSÉES DANS LEUR TOTALITÉ ET QU'IL N'EST PAS PERMIS DE FRACTIONNER OU DE FAIRE CONNAÎTRE PLUSIEURS DESTINATIONS EN MÊME TEMPS…

… IL PEUT ÊTRE UTILE DE SE RÉFÉRER À LA NOTION D'ESPACE NATUREL NON AMÉNAGÉ, AFIN DE DÉTERMINER SI LE LIEU CHOISI POUR LA DISPERSION EST CONFORME OU NON À LA LÉGISLATION.

Crémation Magazine n° 21 / Janvier 2022

Le comité d'éthique : une collaboration entre le crématorium des Hunaudières et l'Association des Crématistes du Maine

C'est en 2012 qu'est né le comité d'éthique du crématorium des Hunaudières, sur une proposition de Roger Laure, alors président de l'Association des Crématistes du Maine (ACM). Depuis cette période, la collaboration entre le crématorium et l'Association n'a pas cessé.

"LE PARDON COMME UN ACTE D'AMOUR, ENVERS SOI ET LES AUTRES… ACTE DE LANGAGE MAIS AUSSI DE CONSCIENCE, COUPANT LE LIEN QUI VOUS RELIE À LA PEINE".

Actuellement, le président du comité d'éthique est François Gravay, vice-président de notre Association. Nous sommes présents aux trois réunions annuelles et actifs dans les différentes manifestations qui se déroulent au crématorium. Au-delà des sujets qualitatifs, il y a aussi une volonté d'ouvrir le crématorium sur la ville et de dédramatiser le lieu.

■ Pour une crémation plus naturelle et respectueuse de l'environnement

Lors du comité d'éthique de juin, le responsable du crématorium a fait part de pannes sur les systèmes de filtration, liées entre autres aux fleurs et aux objets déposés dans les cercueils. Le simple fait de limiter le nombre de roses déposées sur les cercueils lors de la crémation a réduit l'encrassement des filtres de manière significative.
Au cours de la discussion qui a suivi, l'opérateur funéraire présent a confirmé qu'au-delà des vêtements et chaussures contenant du synthétique, beaucoup d'objets sont malheureusement déposés dans les cercueils (bouteilles de parfum, piles, montre, peluches, cadres en verre…). Ces objets ne sont pas sans conséquence sur l'encrassage des filtres, mais peuvent aussi entraîner des dommages sur les appareils de crémation. Il nous a donc semblé utile d'informer les usagers et leurs familles pour limiter ces gestes. Nous avons proposé de travailler à l'écriture de recommandations qui pourraient être remises aux opérateurs funéraires, et à nos adhérents notamment. Nous sommes en cours de rédaction.

■ Les temps du souvenir

Le 23 octobre dernier, dans une salle de cérémonie bien fleurie, était organisé un "Temps du Souvenir" sur le thème du pardon. Une belle cérémonie préparée par l'ensemble de l'équipe du crématorium, il y avait des temps musicaux invitant au recueillement, des lectures de poèmes, le tout savamment organisé. L'ACM a aussi eu un temps de parole, permettant de souligner notamment sa place dans le comité d'éthique et ses actions.
Le texte sur le "pardon", fil conducteur, lu à plusieurs voix par les maîtres de cérémonie, mettait en avant le fait qu'au-delà des cinq étapes du deuil (déni, colère, négociation, douleur et acceptation) il faut parfois passer par l'étape du pardon. Ce texte s'appuyait sur des réflexions philosophiques, et a mis en exergue l'importance du pardon. "Le pardon comme un acte d'amour, envers soi et les autres…. Acte de langage mais aussi de conscience, coupant le lien qui vous relie à la peine". Le pardon qui permet de comprendre, de se pardonner de ne pas avoir pu se rassembler pour rendre les gestes d'hommages, du fait des restrictions sanitaires notamment.
Ces temps de lecture ont été accompagnés de moments de musique. Un temps de recueillement autour du lien, symbolisé par une corde tenue par les familles. Les personnes qui le souhaitaient ont été invitées à écrire un petit message pour leur défunt sur le thème du pardon. Message qui ensuite était accroché à une ficelle reliée à un ballon. Emmenées par les membres de l'équipe, les familles ont été invitées à sortir pour un lâcher de ballons dans un magnifique ciel bleu. Il était proposé à chaque participant une cordelette à attacher au poignet et symbolisant le lien. Pour clore la cérémonie, un pot de d'amitié était proposé.

■ Le crématorium, lieu de vie et d'art

Comme chaque année à cette période, le 30 novembre était organisée une soirée dont le but était d'ouvrir le crématorium sur la ville pour permettre à tous de connaître ce lieu à un moment distinct d'une cérémonie funéraire. Bien que plusieurs invitations soient parues dans la presse locale, le public était peu nombreux, en cette période d'épidémie.
Il y avait aussi le vernissage de l'exposition de peinture de l'artiste Catherine Leroux. Après une déambulation devant les toiles, le public s'est installé dans la salle de convivialité, dont les tables pour l'occasion avaient été parées de nappes et de bouquets de fleurs. "La bande à Pablo" a entamé un répertoire plutôt folk. Le public, réservé lors de la première partie, a commencé, après l'entracte, à frapper dans les mains ou chanter sur des airs connus.

■

AC du Limousin : hommage à Alain Barbier

Alain nous a quittés subitement fin juillet 2021.

Il appartenait à ces hommes et ces femmes qui se sont battus - et se battent encore - pour faire connaître et valoriser le mouvement crématiste en Limousin. Depuis près de 30 ans au sein de l'Association Crématiste (AC) du Limousin, Alain avait occupé auparavant les postes d'administrateur puis de trésorier avant d'être élu président.

En 2013, à la suite d'une démission rocambolesque, la veille de l'Assemblée générale du précédent président, il avait repris avec promptitude le flambeau. En 2018, il fut élu délégué régional adjoint de la région Auvergne/Limousin auprès de Jean-Louis Delarbre, délégué régional.

Impliqué au service de la MUTAC, il en était l'assistant de proximité, toujours au service de ses semblables.

JUSTE ET DÉTERMINÉ, DISPONIBLE POUR AIDER UN ADHÉRENT, UNE FAMILLE, POUR INFORMER SUR LA CRÉMATION, TOUJOURS AVEC LE SENS AIGU DU CONTACT HUMAIN.

Juste et déterminé, disponible pour aider un adhérent, une famille, pour informer sur la crémation, il agissait toujours avec le sens aigu du contact humain. Courageusement, il a affronté la maladie soudaine et sournoise, très entouré de ses proches durant cette période rude.

Dévoué, jovial et généreux dans ses actes, c'est plus qu'un ami, qui nous a quittés et laissés le cœur gros. Une vie écourtée faite de contacts, Alain, nous ne t'oublierons pas. Ne dit-on pas chez les crématistes : "Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants".

Jean-Luc Goursolle
Nouveau président de l'AC du Limousin

Alain Barbier.

"Fonds de dotation de la FFC"

Par votre générosité, soutenez les actions de la FFC !

Ce "Fonds de dotation de la Fédération Française de Crémation (FFC)" a pour but de collecter des legs et des dons pour permettre à la FFC de poursuivre son action en faveur de la crémation, de son éthique et de la réflexion sociale dans le domaine de l'approche de la mort.

Cette source de financement philanthropique (c'est-à-dire qui améliore la condition matérielle et morale des hommes en agissant de manière désintéressée) garantira des bases financières solides pour notre mouvement crématiste.

Le "Fonds de dotation de la FFC" a été créé en 2014 et enregistré à la Préfecture de Paris le 27 novembre, puis est paru au Journal officiel le 13 décembre de cette même année.

Par vos dons(*) soutenez l'action de la FFC

(*) Toutes contributions bénéficient d'une déduction fiscale de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable (par exemple un don de 100 € ne vous coûtera effectivement que 34 €).

La FFC vous adressera un reçu fiscal en début d'année.

Nous comptons sur votre collaboration.

Le "Fonds de dotation de la FFC" est habilité à recevoir les legs, donations et assurances-vie. Ainsi, vous êtes en mesure de mentionner ce Fonds, comme légataire ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.

Petit rappel : si vous avez déjà rédigé un testament patrimonial ou souscrit un contrat d'assurance-vie au bénéfice de la FFC, il est important d'en modifier la clause bénéficiaire en indiquant : "Fonds de dotation de la FFC.

Vous souhaitez soutenir la Fédération Française de Crémation

FAIRE UN DON

Vos coordonnées

❏ Madame ❏ Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Votre don

Je fais un don de : ..... euros par chèque à l'ordre de Fonds de dotation FFC et je l'adresse à :

Fonds de dotation de la FFC
50, rue Rodier - B.P. 411-09 - 75009 Paris
Tél. : 01 45 26 33 07

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

❏ par courrier ❏ par e-mail

Assurez vos obsèques avec MUTAC

AVEC MUTAC CAPITAL OBSÈQUES BÉNÉFICIEZ DES SERVICES DE LA SEULE MUTUELLE SPÉCIALISÉE DANS L'ASSISTANCE ET LE FINANCEMENT LIÉS AUX OBSÈQUES DEPUIS 1973

SIMPLICITÉ - LIBERTÉ - SÉCURITÉ

- Le tiers payant obsèques partout en France et le capital versé sous 48h maximum.
- Des cotisations fixes et une couverture à vie.
- Une assistance complète 24h/24 et 7j/7 incluant le rapatriement du corps à partir de 20 km.
- Des conseils d'experts personnalisés pour vous aider à déterminer le capital adapté à vos besoins*.

3 mois offerts
la 1re année pour le conjoint en cas d'adhésion simultanée

Le partenaire historique des crématistes

*Afin de sécuriser votre demande, nous vous informons que le capital décès peut être insuffisant pour couvrir les frais funéraires et qu'il ne peut être utilisé, à concurrence du coût des obsèques, à la convenance du(des) bénéficiaires(s) et donc à des fins étrangères au financement des obsèques.

mutac
LA MUTUELLE PRÉVOYANCE OBSÈQUES

CONTACTEZ NOS CONSEILLERS AU **04 67 06 09 05**

MUTAC - 771 avenue Alfred Sauvy
CS 40069 - 34477 PÉROLS CEDEX
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité n° SIREN 339198939

LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE
LABEL EXCELLENCE 2022
MUTAC CAPITAL OBSÈQUES
MUTAC

Demandez gratuitement votre étude personnalisée

À retourner sans affranchir à : MUTAC - Autorisation 87064 - 34479 Pérols CEDEX

VOUS* ☐ M. ☐ Mme Né(e) le : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

..... Code postal : ☐☐☐☐☐

Ville : .....

N° de téléphone : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

E-mail ..... @ .....

Capital décès souhaité entre 1 000 et 12 000 € par tranche de 1 000 € :

Choix 1 : 0 0 0 € Choix 2 : 0 0 0 €

Cotisation choisie : Temporaire sur ☐ 10 ans ☐ 15 ans ☐ viagère

3 mois offerts la 1re année pour le conjoint en cas d'adhésion simultanée

CONJOINT(E)* ☐ M. ☐ Mme Né(e) le : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Nom : .....

Prénom : .....

Capital décès souhaité entre 1 000 et 12 000 € par tranche de 1 000 € :

Choix 1 : 0 0 0 € Choix 2 : 0 0 0 €

Cotisation choisie : Temporaire sur ☐ 10 ans ☐ 15 ans ☐ viagère

* MUTAC met en œuvre un **traitement de données à caractère personnel** dont elle est responsable, ayant pour finalité : la réalisation d'une étude personnalisée. **En remplissant cette demande j'accepte l'utilisation de mes données à caractère personnel pour cette finalité.** La base légale de ce traitement de données est votre consentement. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour cela, contactez MUTAC par mail à rgpd@mutac.com ou par courrier. Pour plus d'information, rendez-vus sur www.mutac.com/Pratique/Donnees-personnelles.

22SID-07